

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix-huit, le 31 mai à 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la Maison de l'Intercommunalité, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs, Jacques ALEXANDRE, Denis BANDELIER, Martine BENJAMAA, Josette BESSE, Jacques BOUQUENEUR, Jean-Claude BOUROUH, Laurent BROCHET, Claude BRUCKERT, Jacques DEAS, Monique DINET, Patrice DUMORTIER, Jean-Jacques DUPREZ, Daniel FRERY, André HELLE, Jean-Louis HOTTLET, Fatima KHELIFI, Jean LOCATELLI, Marie-Lise LHOMET, Bernard LIAIS, Emmanuelle MARLIN, Robert NATALE, Jean RACINE, Roger SCHERRER, Bernard TENAILLON, Jean-Claude TOURNIER, Dominique TRELA, Pierre VALLAT, Bernard VIATTE **membres titulaires et membres suppléants** Chantal MENIGOT et Myriam PISANO.

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs, Anissa BRIKH, Roland DAMOTTE, Christine DEL PIE, Gérard FESSELET, Joseph FLEURY, Sophie GUYON, Thierry MARCJAN, Didier MATHIEU, Pierre OSER, Cédric PERRIN, Frédéric ROUSSE, Claude SCHWANDER.

Avaient donné pouvoir : Mesdames et Messieurs Anissa BRIKH à Christian RAYOT, Christine DEL PIE à Jean-Claude TOURNIER, Joseph FLEURY à Chantal MENIGOT, Sophie GUYON à Jean LOCATELLI, Thierry MARCJAN à Myriam PISANO, Pierre OSER à André HELLE, Cédric PERRIN à Marie-Lise LHOMET et Frédéric ROUSSE à Josette BESSE.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Le 14 mai	Le 14 mai	En exercice	41
		Présents	31
		Votants	37

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents Josette BESSE est désignée.

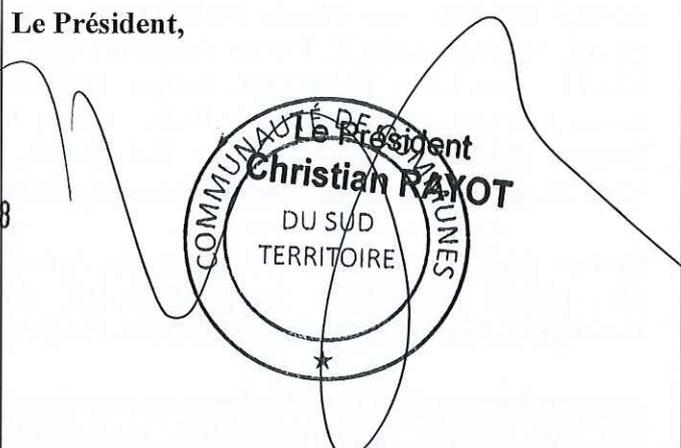
2018-04-04 Rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif *Rapporteur : Jean Claude TOURNIER*

Le présent dossier a pour objet de présenter le bilan 2017 du Service d'Assainissement Collectif de la Communauté de Communes du Sud Territoire, sur un plan technique et financier, et ainsi répondre à l'obligation réglementaire d'information des usagers sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement.

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide :

- de valider le rapport annuel 2017 du service d'assainissement collectif,
- d'autoriser la diffusion du présent rapport à l'ensemble des communes membres de la CCST.

Annexe : Rapport 2017

<p>Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.</p> <p>Et publication ou notification le 07 JUIN 2018</p> <p>Le Président,</p>	<p>Le Président,</p>  <p>Le Président Christian RAYOT</p> <p>COMMUNAUTÉ DES COMMUNES DU SUD TERRITOIRE</p>
--	---

Envoyé en préfecture le 07/06/2018

Reçu en préfecture le 07/06/2018

Affiché le

Reiser
L'Éclair

ID : 090-249000241-20180531-2018_04_04-DE

Communauté de Communes du Sud Territoire

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif

Exercice 2017

Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007.

Table des matières

1.	Caractérisation technique du service	1
1.1.	Présentation du territoire desservi.....	1
1.2.	Mode de gestion du service.....	1
1.3.	Estimation de la population desservie (D201.0)	1
1.4.	Nombre d'abonnés	2
1.5.	Volumes facturés	2
1.6.	Détail des imports et exports d'effluents.....	2
1.7.	Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0).....	3
1.8.	Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements)	3
1.9.	Ouvrages d'épuration des eaux usées	3
1.10.	Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)	9
1.10.1.	Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration.....	9
1.10.2.	Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration et épandues	9
2.	Tarification de l'assainissement et recettes du service	10
2.1.	Modalités de tarification	10
2.2.	Facture d'assainissement type (D204.0)	11
2.3.	Recettes	12
	Recettes de la collectivité :	12
3.	Indicateurs de performance	13
3.1.	Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)	13
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)	13
3.3.	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3).....	15
3.4.	Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3).....	16
4.	Financement des investissements	19
4.1.	Montants financiers	19
4.2.	Etat de la dette du service.....	19
4.3.	Amortissements.....	19
4.4.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux	19
4.5.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice	19
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.....	21
5.1.	Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité	21
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs	22

1) Caractérisation technique du service

1.1) Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau intercommunal depuis le 1^{er} janvier 2011. La communauté de Communes est un EPCI dont les compétences en assainissement sont les suivantes : collecte, transport, dépollution, contrôle de raccordement, élimination des boues produites.

A la demande des propriétaires, les travaux de mise en conformité de la partie privative du branchement, et les travaux de suppression ou d'obturation des fosses ne sont pas de la compétence de la CCST.

Le territoire desservi est constitué par les communes possédant sur le périmètre de la CCST un réseau d'assainissement, soit les communes de Beaucourt, Boron, Bretagne, Delle, Courtelevant, Croix, Faverois, Fêche l'Eglise, Florimont, Grandvillars, Joncherey, Lebetain, Rechesy, Thiancourt et Vellescot.

Le règlement de service a été approuvé le 14 décembre 2010, et mis à jour le 7 décembre 2017. Il n'y a pas existence d'une CCSPL.

Un plan de zonage a été approuvé pour les communes de :

- Beaucourt le 13 septembre 2010
- Courtelevant le 11 décembre 2014
- Croix le 21 juin 2012
- Faverois le 25 février 2008
- Feche l'Eglise le 11 décembre 2014
- Florimont le 16 mai 2008
- Grandvillars le 02 février 2007
- Joncherey le 16 février 2004
- Lebetain le 26 janvier 2017
- Réchésy le 19 janvier 2010
- Bretagne, Recouvrance, Vellescot, le 23 février 2004
- Boron, Brebotte, Froidefontaine, Grosne le 17 janvier 2005

1.2) Mode de gestion du service

Le service est exploité en régie pour les réseaux et les stations d'épuration.

1.3) Estimation de la population desservie (D201.0)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'assainissement collectif dessert 18 773 habitants au 31/12/2017 (18 638 au 31/12/2016).

1.4) Nombre d'abonnés

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert 7 254 abonnés au 31/12/2016 (7 202 en 2016, 7 184 en 2015, 6 953 en 2016).

La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Commune	Nombre total d'abonnés au 31/12/2017
Beaucourt	1679
Boron	184
Bretagne	102
Courtelevant	40
Croix	57
Delle	1803
Faverois	271
Fêche l'Eglise	300
Florimont	68
Grandvillars	1365
Joncherey	635
Lebetain	197
Rechesy	345
Thiancourt	129
Vellescot	79
Total	7254

1.5) Volumes facturés

	Volumes facturés durant l'exercice 2017 en m ³
Total des volumes facturés aux abonnés	687 246

1.6) Détail des imports et exports d'effluents

Volumes exportés vers...	Volumes exportés durant l'exercice 2012 en m ³	Volumes exportés durant l'exercice 2013 en m ³	Volumes exportés durant l'exercice 2014 en m ³	Volumes exportés durant l'exercice 2015 en m ³	Volumes exportés durant l'exercice 2016 en m ³	Volumes exportés durant l'exercice 2017 en m ³	Variation annuelle en %
TBP Badevel - Fêche l'Eglise (PMA)	34 047	31 880	32 487	32 320	31 080	32 340	4,05 %
Bretagne	--	1 900	2 000	8 035	7 108	8 940	25,77 %
Total des volumes exportés	34 047	33 780	34 487	39 567	38 188	41 280	8,10 %
Volumes importés depuis...	Volumes importés durant l'exercice 2012 en m ³	Volumes importés durant l'exercice 2013 en m ³	Volumes importés durant l'exercice 2014 en m ³	Volumes importés durant l'exercice 2015 en m ³	Volumes importés durant l'exercice 2016 en m ³	Volumes importés durant l'exercice 2017 en m ³	Variation annuelle en %
France (SEBA)	555 000	515 000	364 000	370 600	396 001	378 817	-4,34 %
Total des volumes importés	555 000	515 000	364 000	370 600	396 001	378 817	-4,34 %

1.7) Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)

Nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique au 31/12/2017 : 33 (identique à 2016 à 2014 ; 22 en 2013 et 8 en 2012).

1.8) Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements)

Le réseau de collecte du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- 41,2 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements,
- 107,8 km de réseau unitaire hors branchements,

soit un linéaire de collecte total de 149 km.

27 ouvrages permettent la maîtrise des déversements d'effluents au milieu naturel par temps de pluie.

Type d'équipement (cf:annexe)	Localisation	Volume éventuel de stockage
13 déversoirs d'orage	Delle	0
9 déversoirs d'orage	Grandvillars	0
2 déversoirs d'orage	Joncherey	0
1 déversoir d'orage	Réseau intercommunal de STEP Grandvillars	0
2 déversoirs d'orage	Beaucourt	0

1.9) Ouvrages d'épuration des eaux usées

Le service gère 5 stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux usées.

STEU N°1 : Grandvillars

Code Sandre de la station : [060990053001]

Caractéristiques générales			
Type de traitement (cf. annexe)	Boues activées		
Commune d'implantation	Grandvillars		
Lieu-dit	Rue du Stade		
Capacité nominale STEU en BH ⁽¹⁾	20 000 eqhab		
Nombre d'abonnés raccordés	4 500 abonnés		
Nombre d'habitants raccordés	11 600 habitants + communes suisses		
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	5 500 m ³ /j		
Prescriptions de rejet			
Soumise à	<input type="checkbox"/> Autorisation en date du 7 novembre 1988 <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...		
Milieu récepteur du rejet	Allaine (eau douce de surface)		
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou	Rendement (%)
DBO ₅	25	<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	80
DCO	125	<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	75
MES	35	<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	90
NGL	15	<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	70

Envoyé en préfecture le 07/06/2018
 Reçu en préfecture le 07/06/2018
 Affiché le 
 ID : 090-249000241-20180531-2018_04_04-DE

Pt	2		<input type="checkbox"/>	et	<input type="checkbox"/>					
Charges rejetées par Pouvrage										
	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
	DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Moyenne annuelle	4.2	97	29.9	92	13.5	97	4.8	77	0.8	71

(1) EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

Envoyé en préfecture le 07/06/2018

Reçu en préfecture le 07/06/2018

Affiché le

ID : 090-249000241-20180531-2018_04_04-DE

STEU N°2 : Beaucourt
Code Sandre de la station : [060990009002]

Caractéristiques générales										
Type de traitement (cf. annexe)		Boues activées								
Commune d'implantation		Beaucourt								
Lieu-dit		Rue de Dampierre								
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾		7 000 eqhab								
Nombre d'abonnés raccordés		1510 abonnés								
Nombre d'habitants raccordés		5085 habitants								
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		1 400 m ³ /j								
Prescriptions de rejet										
Milieu récepteur du rejet		Ruisseau de Dampierre (eau douce de surface)								
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou						Rendement (%)		
DBO ₅	25	<input type="checkbox"/>	et	<input type="checkbox"/>	ou					75
DCO	90	<input type="checkbox"/>	et	<input type="checkbox"/>	ou					70
MES	30	<input type="checkbox"/>	et	<input type="checkbox"/>	ou					90
NGL	10	<input type="checkbox"/>	et	<input type="checkbox"/>	ou					
Pt	2	<input type="checkbox"/>	et	<input type="checkbox"/>	ou					
Charges rejetées par l'ouvrage										
	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
	DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Moyenne annuelle	7.5	95	32.7	89	11.7	91	8.4	81	0.6	82

Envoyé en préfecture le 07/06/2018

Reçu en préfecture le 07/06/2018

Affiché le



ID : 090-249000241-20180531-2018_04_04-DE

STEU N°3 : Florimont
Code Sandre de la station : [060990046001]

Caractéristiques générales										
Type de traitement (cf. annexe)		Rhizosphère (mise en service mi-2017)								
Commune d'implantation		Florimont								
Lieu-dit		RD 463								
Capacité nominale STEU en BH ⁽¹⁾		1950 eqhab								
Nombre d'abonnés raccordés		415 abonnés								
Nombre d'habitants raccordés		1059 habitants								
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		570 m ³ /j								
Prescriptions de rejet										
Milieu récepteur du rejet		Covatte (eau douce de surface)								
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou				Rendement (%)				
DBO ₅	35	<input type="checkbox"/>	et	<input type="checkbox"/>	ou	60				
DCO		<input type="checkbox"/>	et	<input type="checkbox"/>	ou	60				
MES		<input type="checkbox"/>	et	<input type="checkbox"/>	ou	50				
NGL		<input type="checkbox"/>	et	<input type="checkbox"/>	ou					
NTK		<input type="checkbox"/>	et	<input type="checkbox"/>	ou					
Pt		<input type="checkbox"/>	et	<input type="checkbox"/>	ou					
Charges rejetées par l'ouvrage										
	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
	DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Moyenne annuelle										

Envoyé en préfecture le 07/06/2018

Reçu en préfecture le 07/06/2018

Affiché le



ID : 090-249000241-20180531-2018_04_04-DE

STEU N°4 : Faverois
Code Sandre de la station : [0600990043002]

Caractéristiques générales										
Type de traitement (cf. annexe)		Lagune								
Commune d'implantation		Faverois								
Lieu-dit		Rue de Delle								
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾		950 eqhab								
Nombre d'abonnés raccordés		250 abonnés								
Nombre d'habitants raccordés		510 habitants								
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		139 m3/j								
Prescriptions de rejet										
Milieu récepteur du rejet		Coeuvatte (eau douce de surface)								
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou				Rendement (%)				
DBO ₅		<input type="checkbox"/>	et	<input type="checkbox"/>	ou					
DCO		<input type="checkbox"/>	et	<input type="checkbox"/>	ou	60				
MES		<input type="checkbox"/>	et	<input type="checkbox"/>	ou					
NGL		<input type="checkbox"/>	et	<input type="checkbox"/>	ou					
NTK		<input type="checkbox"/>	et	<input type="checkbox"/>	ou					
Pt		<input type="checkbox"/>	et	<input type="checkbox"/>	ou					
Charges rejetées par l'ouvrage										
Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté										
	DBO ₅		DCO		MES		NTK		Pt	
	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Moyenne annuelle	6	83	45.8	61	14	57	20.6	-16	1.49	27

Envoyé en préfecture le 07/06/2018

Reçu en préfecture le 07/06/2018

Affiché le



ID : 090-249000241-20180531-2018_04_04-DE

STEU N° 5 : Croix
Code Sandre de la station : [060990030001]

Caractéristiques générales										
Type de traitement (cf. annexe)		Rhizosphère								
Commune d'implantation		Croix								
Lieu-dit		Puits à balancier								
Capacité nominale STEU en EH ⁽⁴⁾		200 eqhab								
Nombre d'abonnés raccordés		60 abonnés								
Nombre d'habitants raccordés		120 habitants								
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		72 m ³ /j								
Prescriptions de rejet										
Milieu récepteur du rejet		Karst								
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou				Rendement (%)				
DBO ₅	35	<input type="checkbox"/>	et	<input type="checkbox"/>	ou	60				
DCO	168	<input type="checkbox"/>	et	<input type="checkbox"/>	ou	60				
MES	129	<input type="checkbox"/>	et	<input type="checkbox"/>	ou	50				
NGL		<input type="checkbox"/>	et	<input type="checkbox"/>	ou					
NTK		<input type="checkbox"/>	et	<input type="checkbox"/>	ou					
Pt		<input type="checkbox"/>	et	<input type="checkbox"/>	ou					
Charges rejetées par l'ouvrage										
	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
	DBO ₅		DCO		MES		NTK		Pt	
	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Moyenne annuelle	6	99	87	92	21	95	3.2	98	7.9	29

1.10) Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)

1.10.1) Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration

Boues produites entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre	Exercice 2012 en tMS	Exercice 2013 en tMS	Exercice 2014 en tMS	Exercice 2015 en tMS	Exercice 2016 en tMS	Exercice 2017 en tMS
STEU de Grandvillars	297	374	373	338	300	386
STEU de Beaucourt	74	66	78	73	64	46
STEU de Rechesy	0.7	3	2.6	4	4	4
STEU de Faverois	79.5	0	0	0	0	0
STEU de Croix	/	/	0	0	0	/
Total des boues produites	451.2	443	453.6	415	368	436

1.10.2) Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration et épandues

Boues évacuées entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre	Exercice 2012 en tMS	Exercice 2013 en tMS	Exercice 2014 en tMS	Exercice 2015 en tMS	Exercice 2016 en tMS	Exercice 2017 en tMS
STEU de Grandvillars	250	454	373	338	300	386
STEU de Beaucourt	0	187	106	73	64	46
STEU de Rechesy	0.7	3	2.6	4	4	4
STEU de Faverois	79.5	0	0	0	0	0
STEU de Croix	/	/	0	0	0	/
Total des boues évacuées	330.2	644	481.6	415	368	436

2) Tarification de l'assainissement et recettes du service

2.1) Modalités de tarification

La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2017 sont les suivants :

	Au 01/01/2017
Frais d'accès au service	0 euro
Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement ⁽¹⁾	2 000 euros HT
Participation aux frais de branchement	Montant des travaux sur domaine public + 120 euros HT de frais de gestion

⁽¹⁾ Cette participation correspond à l'ancienne Prime de Raccordement à l'Égout

Tarifs		Au 01/01/2017
Part de la collectivité		
Part proportionnelle (€ HT/m ³)		1.75 €/m ³
Taxes et redevances		
Taxes	Taux de TVA (10 %)	10 %
Redevances	Modernisation des réseaux de collecte	0.155 €/m ³

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 09/07/2015 effective à compter du 01/01/2016 fixant le tarif de la redevance d'assainissement collectif.
- Délibération du 11/12/2013 effective à compter du 01/01/2014 fixant les tarifs du service d'assainissement collectif.
- Délibération du 21/06/2012 effective à compter du 01/07/2012 fixant la Participation pour le financement de l'Assainissement Collectif.
- Délibération du 14/12/2010 effective à compter du 01/01/2011 fixant la participation aux frais de branchement.

Envoyé en préfecture le 07/06/2018
 Reçu en préfecture le 07/06/2018
 Affiché le 
 ID : 090-249000241-20180531-2018_04_04-DE

Tarifs	Au 01/01/2012 en €	Au 01/01/2013 en €	Au 01/01/2014 en €	Au 01/01/2015 en €	01/01/2016 en €	01/01/2017 en €	01/01/2018 en %
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité en moyenne	114.98	118.51	124.63	124.63	210	210	0
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire - Beaucourt	82.22	84.47	85.57	86.93	87.23	/	/
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	18	18	18	18.6	19.2	18.6	-3.12
TVA si service assujetti (5,5 % en 2012 ; 7 % en 2013 et 10% en 2014)	7.31	9,56	14,26	14.32	22.92	22.86	-0.26
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	25.31	27.56	32.26	32.26	42.12	41.46	-1.57
Total (commune sans délégation de service)	140.29	146.07	156.89	157.55	252.12	251.46	-0.26
Prix TTC au m ³	1.19	1.22	1.31	1.31	2.10	2.10	0

2.2) *Facture d'assainissement type (D204.0)*

Les tarifs applicables au 01/01/2017 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

La facturation est effectuée avec une fréquence semestrielle.

2.3) Recettes

Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2012 en €	Exercice 2013 en €	Exercice 2014 en €	Exercice 2015 en €	Exercice 2016 en €	Exercice 2017 en €
Redevance eaux usées usage domestique	647 628	686 754	736 287	788 252	1 018 038	1 184 536
Redevance reversée à l'Agence de l'eau	72 152	75 069	73 628	86 625	90 148	108 504
Recette pour boues et effluents importés	108 487	56 394	92 072	53 611	68 060	41 105
Total recettes de facturation	828 267	818 217	901 987	928 488	1 176 246	1 334 145
Recettes de raccordement	106 333	83 960	115 200	81 500	86 590	76 809
Prime de l'Agence de l'Eau	119 159	91 885	126 192	145 574	123 299	120 498
Contribution au titre des eaux pluviales	0	0	0	0	0	0
Recettes liées aux travaux	18 728	32 198	119 499	227 074	76 325	268 382
Total autres recettes	244 220	208 043	360 891	454 148	286 214	465 689
Total des recettes	1 072 487	1 026 260	1 262 878	1 382 636	1 462 460	1 799 834

Recettes de l'exploitant (si contrat de délégation) :

Type de recette	Exercice 2012 en €	Exercice 2013 en €	Exercice 2014 en €	Exercice 2015 en €	Exercice 2016 en €	Exercice 2017 en €
Redevance eaux usées usage domestique	168 222	184 112	220 768	149 836	56 201	0
Participation collectivités (gestion des eaux pluviales)	4 538	4 513	4 486	0	0	0
Total recettes de facturation	172 760	188 625	225 254	149 836	56 201	0
Recettes liées aux travaux	14 020	13 283	6 376	8 206	4 040	0
Produits accessoires	8 117	3 249	1 717	3 125	3 986	0
Total autres recettes	22 137	16 532	8 093	11 331	8 026	0
Total des recettes	194 897	205 157	233 347	161 167	64 227	0

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2017 : 1 799 834 euros.

3) Indicateurs de performance

3.1) Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)

Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

$$\text{taux de desserte par les réseaux d'eaux usées} = \frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} * 100$$

Pour l'exercice 2017, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est 95,3 %

3.2) Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

Envoyé en préfecture le 07/06/2018

Reçu en préfecture le 07/06/2018

Affiché le

no ID: 090-249000241-20180531-2018_04_04-DE

BESSE
LEVAL

potentiels

PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Non	0
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		Oui	
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		25%	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	90%	0
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions ⁽³⁾	10%	0
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux ⁽⁴⁾	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
TOTAL (indicateur P202.2B)	120	-	15

(1) L'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) L'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points obtenus sont respectivement de 10, 11, 12, 13, 14 et 15

(4) non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est 15 pour l'exercice 2017 (15 pour 2016).

3.3) **Conformité de la performance des ouvrages d'épuration** **(P205.3)**

(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2017	Conformité exercice 2016 0 ou 100
STEU de Beaucourt	131	100
STEU de Grandvillars	712	100

Pour l'exercice 2017, l'indice global de conformité de la performance des ouvrages d'épuration est 100 (100 depuis 2010).

3.4) Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)

Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

STEU de Grandvillars :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	386
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽⁴⁾	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		386

⁽⁴⁾ L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

Envoyé en préfecture le 07/06/2018
 Reçu en préfecture le 07/06/2018
 Affiché le 
 ID : 090-249000241-20180531-2018_04_04-DE

STEU de Beaucourt :

Filières mises en œuvre		Quantité
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	46
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Évacuation vers une STEU	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		46

STEU de Rechesy :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Évacuation vers une STEU	<input type="checkbox"/> Conforme	4
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		4

STEU de Faverois :

Filières mises en œuvre		TMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Évacuation vers une STEU	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		0

STEU de Croix :

Filières mises en œuvre		TMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Évacuation vers une STEU	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		0

$$\text{taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation} = \frac{\text{TMS admis par une filière conforme}}{\text{TMS total évacué par toutes les filières}} * 100$$

Pour l'exercice 2017, le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est de 100 %.

4) Financement des investissements

4.1) Montants financiers

	Exercice 2011	Exercice 2012	Exercice 2013	Exercice 2014	Exercice 2015	Exercice 2016	Exercice 2017
Montants financier HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	317 000	505 000	494 000	1 304 735	1 396 292	1 964 560	1 483 982
Montants des subventions en €	83 000	206 000	237 000	471 043	643 760	1 466 748	511 441

4.2) État de la dette du service

L'état de la dette au 31 décembre 2017 fait apparaître les valeurs suivantes :

	Exercice 2011	Exercice 2012	Exercice 2013	Exercice 2014	Exercice 2015	Exercice 2016	Exercice 2017
Encours de la dette au 31 décembre (montant restant dû en €)	2 391 000	2 587 000	3 068 000	2 867 360	3 761 941	5 151 559	5 385 733
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	205 093	215 300	259 064	215 868	201 382	225 826
	en intérêts	97 320	120 500	121 522	114 822	124 934	142 238

4.3) Amortissements

Pour l'exercice 2017, la dotation aux amortissements a été de 666 089 €.

4.4) Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux

Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €
Création réseau de collecte dans diverses rues sur les communes de Florimont et Courtelevant	2 730 000
Mise en séparatif du quartier du collège à Delle	450 000
Étude faisabilité assainissement sur les communes de Froidefontaine, Brebotte et Grosne	5 800 000
Mise en séparatif de la rue d'Alsace à Joncherey	300 000
Réhabilitation de la STEP de Beaucourt	1 800 000
Remplacement dégrilleur de la station d'épuration de Grandvillars	65 000

Envoyé en préfecture le 07/06/2018

Reçu en préfecture le 07/06/2018

Affiché le

Rechercher

4.5) Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice

ID: D90-249000241-20180531-2018_04_04-DE

Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €
Mise en séparatif à Grandvillars – rue Bellevue, rue des Grands Champs et rue de Boron	2012-2013	304 800
Réhabilitation des réseaux à Delle – rue Ackermann, Clémenceau et Saget	2012-2013	364 900
Mise en séparatif de Croix et création d'une station d'épuration	2013-2014	710 000
Mise en séparatif de Bretagne (1 300 ml)	2014	473 500
Réhabilitation de la filière boues de la station d'épuration de Grandvillars	2014-2015	785 000
Mise en séparatif du quartier amont de la gare de Delle et reprise du pluvial	2015-2016	590 000
Mise en séparatif du quartier de la rue de Boron à Grandvillars	2015-2016	500 000
Déplacement du déversoir d'orage Grande Rue à Delle	2016-2017	250 000,00
Assainissement sur les communes de Rechesy-Courtelevant et Florimont (station + réseau de transfert + réseau de collecte)	2016-2020	2 100 000,00
Mise en séparatif de diverses rues sur Fêche l'Eglise	2017	600 000,00
Remplacement armoire électrique de la station d'épuration de Grandvillars	2016-2017	80 000,00

5) Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1) *Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité*

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créances à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

Pour l'année 2017, le service a réalisé 6 675,01 euros pour abandon de créances.
Aucune somme n'a été versée à un fond de solidarité en 2017.

Envoyé en préfecture le 07/06/2018

Reçu en préfecture le 07/06/2018

Affiché le

Recevoir
le trait

ID : 090-249000241-20180531-2018_04_04-DE

6) Tableau récapitulatif des indicateurs

		Valeur 2017
	Indicateurs descriptifs des services	
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	18 773
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	33
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	436 tonnes de MS
D204.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 (€/m3)	2,1
	Indicateurs de performance	
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	95,3 %
P202.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	15
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100 %
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100 %
P207.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	6 675,01 euros